

RD1 Metz

Carte A_Lden : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en application des articles R.572-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2009-DEDD/BEN-25

Signé: pour le Préfet

Pour le Préfet
Par
Le Directeur de l'Environnement
et du Développement Durable

Monique HASSAN

